



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize janvier à dix-neuf heures et quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mothern, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Isabelle SCHMALTZ, Maire, dans la salle polyvalente, sur convocation qui leur a été adressée le douze janvier deux mil vingt-quatre.

Mme le Maire ouvre la séance et demande l'ajout à l'ordre du jour d'un point :

4. Chasse : Attribution du lot de chasse n°1 pour la période 2024-2033

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des personnes présentes l'ajout du point ci-dessus.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 janvier 2024
3. Chasse : 3^{ème} adjudication du lot de chasse n°2 pour la période 2024-2033
4. Chasse : Attribution du lot de chasse n°1 pour la période 2024-2033

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Il est proposé au Conseil Municipal de confier cette fonction à Mme Agnès MEYER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* *Désigne* Madame Agnès MEYER, comme secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 janvier 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* *Approuve* le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 janvier 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. Chasse : 3^{ème} adjudication du lot de chasse n°2 pour la période 2024-2033

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Environnement ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 ;
Vu la revendication du droit de priorité émise par M. NUSSBAUM, Président de l'association de chasse du Mittelberg, titulaire actuel du lot de chasse n°1 en date du 14 septembre 2023 ;
Vu la revendication du droit de priorité émise par M. LESSER titulaire actuel du lot de chasse n°2 en date du 14 septembre 2023 ;
Vu la demande d'avis présentée électroniquement à la commission consultative communale de chasse en date du 12 septembre 2023 ;
Vu l'avis de la commission consultative communale de la chasse du 25 octobre 2023 ;
Vu la demande d'avis présentée électroniquement à la commission consultative communale de chasse en date du 28 décembre 2023 ;
Vu les délibérations du Conseil Municipal du 20 septembre 2023, du 14 novembre 2023, du 06 décembre 2023 et du 09 janvier 2024 ;
Vu le Procès-Verbal de la 1^{ère} adjudication de la chasse du 27 novembre 2023 ;
Vu le Procès-Verbal de la 2^{ème} adjudication de la chasse du 12 janvier 2024.

Considérant qu'aucune offre n'a été soumise pour le lot n°2, lors de la deuxième adjudication qui s'est tenue le 12 janvier 2024.

Une nouvelle adjudication du lot de chasse n°2 doit donc être fixée et sera conduite par M. le Trésorier ou son représentant.

Le candidat suivant ayant participé à la première et à la deuxième adjudication a d'ores et déjà signalé qu'il candidatait à la troisième adjudication :

	Candidat	Situation	Dossier complet	Avis de la Commission Consultative Communale de la Chasse du 25/10/2023
Lot 2	M. LESSER Christian	Locataire actuel - droit de priorité	Oui	Favorable

La commune procédera à une nouvelle publication dans le journal local puisque de nouveaux candidats peuvent présenter leurs dossiers dans le but de participer à cette troisième adjudication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

*** Décide :**

- de fixer la troisième adjudication du lot de chasse n°2 au 05/02/2024 et de procéder à une nouvelle publicité puisque de nouveaux candidats peuvent se présenter pour cette troisième adjudication
- de fixer la nouvelle mise à prix du lot comme suit :
 - lot n°2 : 4 400 € (quatre mille quatre cent euros) – *pour information 5 500 € lors de la première adjudication*

* **Autorise** : Mme le Maire à négocier directement avec le(s) candidat(s) à l'issue des enchères si aucune offre n'est soumise lors de ces enchères

* **Autorise** : Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

ADOPTE AVEC 17 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

4. Chasse : Attribution du lot de chasse n°1 pour la période 2024-2033

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 ;

Vu la revendication du droit de priorité émise par M. NUSSBAUM, Président de l'association de chasse du Mittelberg, titulaire actuel du lot de chasse n°1 en date du 14 septembre 2023 ;

Vu la demande d'avis présentée électroniquement à la commission consultative communale de chasse en date du 12 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission consultative communale de la chasse du 25 octobre 2023 ;

Vu la demande d'avis présentée électroniquement à la commission consultative communale de chasse en date du 28 décembre 2023 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 20 septembre 2023, du 14 novembre 2023, du 06 décembre 2023 et du 09 janvier 2024 ;

Vu le Procès-Verbal de la 1^{ère} adjudication de la chasse du 27 novembre 2023 ;

Vu le Procès-Verbal de la 2^{ème} adjudication de la chasse du 12 janvier 2024.

Le Conseil Municipal est informé des instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033, et notamment le cahier des charges type arrêté par le Préfet.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association de chasse du Mittelberg, actuelle locataire du lot de chasse n°1, par l'intermédiaire de M. FERNER Frédéric qui a représenté son Président M. NUSSBAUM Emmanuel a remporté la 2^{ème} adjudication dudit lot lors de sa séance du 12 janvier 2024 en ayant fait valoir son droit de priorité.

Le Maire précise que le montant annuel de la location du lot de chasse n°1 s'élève ainsi à 4 100 € (*quatre mille cent euros*).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* **Décide** :

- d'approuver la signature du bail de chasse avec l'association de chasse du Mittelberg, représentée par son Président M. NUSSBAUM Emmanuel, pour le lot de chasse n°1

- d'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires afférentes à ce dossier

ADOPTE AVEC 17 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

La procuration de vote de M. Emmanuel NUSSBAUM ne s'applique pas pour ce point étant Président de l'association de chasse du Mittelberg, titulaire du lot de chasse communale n°1.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h40.

Date d'approbation du présent procès-verbal : 30/01/2024

Le Maire,
Isabelle SCHMALTZ



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Isabelle Schmaltz".

La secrétaire de séance,
Agnès MEYER

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Agnès Meyer".

Publication électronique sur le site internet de la commune le : 31/01/2024